

LICENCE PRO.



Lieu de la formation
Angers

Chiffres clés
95% de réussite

Contact
licencepro.deg@contact.univ-angers.fr

Responsable de la formation
Vincent GABORIAU
vincent.gaboriau@univ-angers.fr

Adresse web
www.univ-angers.fr/droit

MÉTIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— Objectifs

L'objectif de cette formation est de **former aux métiers administratifs territoriaux**. Cette formation vise à permettre aux étudiants ayant un niveau bac +2 de recevoir une formation pendant une année pour les préparer à travailler dans une collectivité territoriale (essentiellement communes et communautés de communes).

Elle vise aussi à permettre à des personnes en poste dans des collectivités territoriales ou d'autres administrations de se former pour occuper des postes de **secrétaires de mairie** ou de **directeurs des services** dans des collectivités de petite ou moyenne importance.

— Poursuite d'étude | Insertion professionnelle

Cette formation de licence professionnelle «Métiers des administrations et collectivités territoriales» permet de former les agents administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les lauréats sont recrutés par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics soit en qualité de contractuels ou de fonctionnaires (en cas de réussite parallèle à un concours de la fonction publique territoriale dans ce dernier cas).

Les métiers visés, que l'on retrouve dans le répertoire des métiers territoriaux publiés par le C.N.F.P.T., sont en particulier :

- Secrétaire de mairie ;
- Directeur général et directeur général adjoint ;
- Directeur des affaires générales ;
- Directeur financier ;
- Responsable de gestion budgétaire et financière ;
- Directeur des ressources humaines.

— Public visé

Soit être titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 ;
Soit être professionnel justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des collectivités territoriales, validée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans tous les cas, une sélection est organisée à l'entrée de la licence professionnelle : **présélection sur dossier** d'admission et sélection définitive après un **entretien** devant des universitaires et des professionnels du secteur des collectivités territoriales.

Programme

Semestre 5 :

Unité 1

Cadre juridique général - 42h

Unité 2

Finances publiques - 60h

Unité 3

Intercommunalité - 36h

Unité 4

Outils professionnels et relationnels - 54h

Unité 5

Projet tutoré - 126h

Semestre 6 :

Unité 6

Statut et gestion des ressources humaines - 48h

Unité 7

Affaires Générales - 54h

Unité 8

Urbanisme et affaires foncières - 42h

Unité 9

Gestion des risques - 36h

Unité 10

Stages (15 semaines)

Contenu de la formation

La formation est organisée sur une année universitaire par alternance avec **des semaines de cours**, à la Faculté de droit, d'économie et de gestion, et **des semaines de stage** dans une commune ou communauté de communes.

Cette licence professionnelle est mise en place par l'Université d'Angers en **partenariat** avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les cinq centres de gestion des Pays de la Loire.

498 heures d'enseignement - 126 heures de projet tutoré - 15 semaines de stage